



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

1. Débitrice: **LEHMANN Tuyauterie Industrielle SA**
2. Durée du sursis concordataire: 6 mois
3. Echéance pour la remise des créances: 31.03.2010
4. Commissaire: Me Marie-Flore Dessimoz, avocate, chemin du Grand-Puits 42, 1217 Meyrin
5. Remarques: Aucune poursuite ne peut être exercée à l'encontre du débiteur pendant la durée du sursis, à l'exception de celles visées à l'art. 297 al 2 LP. Les Créanciers du débiteur et tous ceux qui ont des revendications à exercer sont invités à produire leurs créances ou revendications auprès de la Commissaire au sursis, accompagnées des pièces justificatives, d'ici le 2 décembre 2009, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
L'Assemblée des Créanciers sera convoquée ultérieurement.

Marie-Flore Dessimoz, avocate
1217 Meyrin-Genève

05338846

